

Compte rendu de la réunion du conseil de CANBIOS le 5 Février 2024

Présents : BERNARD, David, BERNET Agnès, BONNEFONT-REBEIX Catherine, BOUVERET Zélie, DOSSUS, Laure, DURAND Bénédicte, FERVERS Béatrice, LAVIAL Fabrice, LEFORT Sylvain, MARCEL Virginie, MICHALLET Marie-Cécile, MOYRET-LALLE Caroline, PAYEN-GAY Léa, THIVOLLE, Gaëtan, TRECOURT, ALEXIS, TREDAN Olivier.

Visio : ARCHINARD Philippe, BELLUCO Sara, BILLAUD Marc, COUSSON-GELIE Florence, DEGLETAGNE Cyril, RAMEL-DELOBEL Marie.

Invités : BERGER Anouk, MAHE-BOUGUENNEC Juliette, PONCE Frédérique, VERCHERAT Cécile, VILLENEUVE Laurent.

Ordre du jour :

- Présentation des membres
- Présentation générale de l'école doctorale
- Présentation du règlement intérieur et discussion de chaque point
- Vote du règlement intérieur par les membres du conseil
- Divers

- **Présentation des membres**

Début de la réunion à 9h05.

Chacune des 28 personnes présentes lors de ce premier conseil se présente et présente son rôle au sein de CanBioS afin que tout le monde puisse être identifié.

- **Présentation Générale de l'ED (par Caroline Moyret-Lalle)**

9h12 la présentation commence.

Caroline Moyret-Lalle (directrice de l'ED) présente l'ED et le déroulé de la matinée. Le point principal étant le vote du règlement intérieur.

2013 : création du master Cancer.

2017 : proposition d'une école doctorale par le biais de *Plascan* (projet de recherche de l'*Institut François Rabelais* pour la recherche multidisciplinaire sur le cancer).

2021 : évaluation à mi-parcours des projets Instituts *Convergences* (structuration de quelques sites scientifiques pluridisciplinaires de grandes ampleur et de forte visibilité pour une durée de 10 ans).

2022 : projet *Graduate Initiative* validé par l'ANR pour une durée de 7 ans.

Volonté est d'avoir une école transdisciplinaire représentée par 36 équipes au sein de 7 unités (CRCL, CICY, ICE, CIRC, SHS, RADIATION, RESHAPE)

Pour la première année, environ 50 sont attendus. Actuellement 40 sont inscrits ou en cours d'inscription.

- **Présentation du RI et discussion de chaque point (par Agnès Bernet)**

9h29 début de la présentation du règlement intérieur

Agnès Bernet (directrice adjointe de l'ED) déroule le règlement intérieur et s'arrête sur les points où des interrogations subsistent auprès des membres du conseil.

La mission de l'école doctorale est définie par la politique de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat.

CanBioS est engagée dans la politique doctorale sous l'UCBL et est composée de trois instances :

Première instance : l'équipe de direction avec *Caroline Moyret-Lalle*, *Agnès Bernet* et une gestionnaire *Juliette Mahé-Bouguennec* pendant 4 ans. Cependant, les prochaines élections auront lieu en 2026 vu

que la création était hors vague. L'équipe de direction valide les inscriptions, les CSI, les formations, les réinscriptions en 2^e et 3^e année (voir 4^e année parfois) ainsi que les propositions de jury.

Deuxième instance : le Conseil nommé pour la durée de l'accréditation est composé des membres des unités de recherche rattachées à CanBioS.

Les élections des représentants des doctorants ont lieu pendant les journées de l'ED.

Le rôle du conseil est de discuter et voter le règlement intérieur, valider le rattachement des nouvelles équipes, discuter et voter le budget. L'idéal lors de ce conseil serait de fixer la prochaine réunion en fin de matinée. Pour les prochains conseils, prévoir une réunion avant chaque conseil avec les représentants des doctorants.

Troisième instance : le Bureau valide les demandes de VAE, les partenaires, les co-directions de thèse, organise la formation des étudiants et valide les CSI des doctorants. Le bureau se réunit très fréquemment, *Béatrice Fervers* propose une réunion par mois.

Pour le rattachement des nouvelles équipes : un dossier doit être fourni avec un résumé d'activité. Lyon 1 organise une réunion obligatoire pour les doctorants et une journée doctorale est organisée par CanBioS au moins une fois par an.

Zélie Bouveret met en exergue la complexité de différencier Lyon 1, de l'employeur et des contacts de l'ED. C'est un processus qui doit être amélioré.

Un diplôme français confère le grade de Master 2 est requis pour l'inscription en doctorat. L'ED CanBioS peut refuser l'inscription d'un candidat.

Concernant les candidatures à l'école doctorale, il est demandé aux futurs doctorants de fournir des publications. *Léa Payen-Gay* propose de renseigner des publications en fonction des thématiques plutôt que les 5 dernières publications en fonction des laboratoires et demander à mettre le nom de l'étudiant concerné dans les publications.

Virginie Marcel note qu'il faut bien faire la différence entre équipe d'accueil et laboratoire d'accueil.

Laure Dossus propose plutôt la publication de l'équipe d'accueil plutôt que le laboratoire.

Cécile Vercherat propose de stipuler « selon les règles en vigueur » sur le règlement intérieur et le site internet pour éviter toutes erreurs. Pour les étudiants bénéficiant des bourses étrangères, il est important de bien préciser l'équivalent net.

Pour la délivrance du diplôme *Bénédicte Durand* explique qu'à l'UCBL, seuls le directeur et co-directeur apparaissent dans le procès-verbal de délivrance du diplôme, les encadrants et co-encadrants ne sont pas reconnus. La dérogation d'HDR ne peut s'obtenir une seule fois et la personne s'engage à passer son HDR avant la fin de la thèse encadrée, c'est une condition sine qua non pour l'obtention de la dérogation. *Virginie Marcel* appuie sur le fait que la notion de dérogation d'HDR est importante et qu'il serait bien de préciser explicitement qu'il faut la passer avant que le candidat rattaché à l'encadrant soutienne sa thèse, c'est important de communiquer dessus, sur le site web par exemple. *Caroline Moyret-Lalle* précise que les directions étrangères en cotutelle sont mises en accord avec la DRED à environ 50%. Au niveau de l'encadrement, on peut avoir au maximum 3 encadrants.

Caroline Moyret-Lalle explique qu'à Montpellier il y a des financements libres sans candidats d'un côté et des candidats libres sans financement que l'école doctorale rapproche.

Cécile Vercherat dit qu'il faut être attentif au moment où le fonctionnaire de sécurité défense intervient pour les étudiants étrangers pour éviter les non validations de postes.

Pour le moment, les candidatures sans financement sont maintenues, il faut les laisser vivre et voir comment ce processus évolue de lui-même.

Au niveau des admissions, *Marc billaud* propose d'ouvrir les compétences, pas nécessairement uniquement en cancérologie pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de changer de domaine, donc baser l'étude de leur dossier sur les motivations plutôt que les adéquations ou les compétences en cancérologie.

Pour le jury d'admission, la direction propose à tout le conseil d'être là. Pour l'audition, le candidat présente son cursus, son projet de thèse, ses motivations. Le conseil devra voter pour une répartition des dossiers.

Zélie Bouveret insiste qu'il faille faire en sorte que chaque directeur de thèse choisisse l'option 1 (proposer un candidat au concours) ou l'option 2 (proposer un projet sans candidat) mais pas les deux pour éviter de laisser les étudiants dans l'incertitude.

Les internes en double cursus science-santé ont donc déjà un financement donc ils sont exclus du concours.

Le Comité de Suivi Individuel conditionne la réinscription à l'année supérieur. Un étudiant en 2e ou 3e année peut accompagner un étudiant en 1ere tout au long de son parcours de doctorant à sa demande. C'est à lui de le choisir.

Pour la composition du CSI, *Anouk Berger* explique que dans d'autres écoles doctorales l'étudiant propose un membre et l'ED en propose un autre.

Bénédicte Durand rappelle que le jury de thèse est limité à 8 personnes maximum.

Pour les formations, l'ED doit encore faire la répartition des heures entre les formations internes (université) et externes (hors université et ED) et spécifiques (ED). *Zélie Bouveret* précise que les formations à l'éthique et à l'intégrité sont à 15h et non à 20h.

La plateforme pour l'inscription en VAE devrait ouvrir en mars-avril 2024.

Pour le moment le financement du poste de gestionnaire administratif ne peut pas être pris en charge par l'université car les services de gestion des ED sont en restructuration.

- Vote du RI par les membres du Conseil

12h20 le règlement intérieur n'a pas été soumis au vote. Des modifications sont d'abord à apporter avant la validation des membres du conseil. La direction s'engage à faire les modifications dans les plus brefs délais afin de transmettre la nouvelle version du règlement intérieur au conseil.

- Divers

12h25 l'ébauche du site internet est présentée au conseil.

12h27, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Date et signature de la directrice Caroline Moyret-Lalle précédé de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé le 16 Février 2024

